



CHAMPIONNAT DU MONDE

Dart 18

july 4th to 10th



AVIS DE COURSE

CHAMPIONNAT DU MONDE Dart 18 YACHT CLUB DE CARNAC GRADE 2 4 AU 10 JUILLET 2026 CARNAC - FRANCE

Préambule

La notation [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau en cas d'infraction à cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).
La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à la disqualification.

Prévention des violences et des incivilités

La FFVoile rappelle que les événements sportifs sont avant tout un espace d'échange et de partage ouvert et accessible à tous.

En conséquence, les concurrents et les personnes de soutien sont invités à se comporter de manière courtoise et respectueuse dans toutes les circonstances, à terre et sur l'eau, indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

1. REGLES

La Régate est régie par :

- 1.1 - *Les règles telles qu'elles sont définies dans Les Règles de Course à la Voile,*
- 1.2 - les règles du Championnat IDA, si elles ne sont pas remplacées par cet avis de course ou les instructions de course
- 1.3 - Les prescriptions nationales, traduites pour les concurrents ne parlant pas français, dans un appendice joint intitulé "prescriptions".
- 1.4 - Les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile.
- 1.5 - Lorsque cet avis de course est traduit, le texte anglais aura préséance.
- 1.6 - Lorsque la règle 20 s'applique, un bateau peut signaler son besoin de place pour virer ou sa réponse par voix.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront disponibles après le 15 juin sur place : <https://dart18worldchampionship2026.com> ou sur le site web du [YC Carnac](#).

2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.

3. COMMUNICATION

Le tableau d'affichage en ligne est disponible à l'adresse web suivante :

<https://dart18worldchampionship2026.com> ou sur le site web du [YC Carnac](#).

- 3.1 [DP] [NP] Depuis le signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course de la journée (sauf en cas d'urgence), un bateau ne doit pas effectuer de transmissions de voix ou de données et ne doit pas recevoir de communication de voix ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.





CHAMPIONNAT DU MONDE
Dart 18
july 4th to 10th



4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tout concurrent de nationalité russe ou biélorusse ou manifestant une nationalité russe ou biélorusse, ainsi que l'inscription des bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité russe ou biélorusse.

4.1

4.2
4.2.1

La compétition est ouverte à tous les bateaux de la classe(s) Dart 18.

Documents exigibles à l'inscription:

Pour chaque concurrent, avoir :

- une licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou
- une licence FFVoile Club mention 'Adhésion' ou 'Pratiquant' accompagnée de :
 - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire concernant l'état de santé du concurrent mineur
 - pour les adultes, un certificat médical daté de moins d'un an, mentionnant l'absence de toute objection médicale à participer à une compétition de voile.

Pour les concurrents étrangers sans licence FFvoile ou pour les français vivant à l'étranger:

- un justificatif d'appartenance à une autorité nationale membre de World Sailing.
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité avec une couverture minimale de 2 millions d'Euros, qui doit être présenté sur place à la confirmation de l'inscription ou envoyé par e-mail à la YCC (info@yccarnac.com) après l'inscription en ligne.
- Pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire concernant l'état de santé du concurrent, pour les adultes, un certificat médical daté de moins d'un an, mentionnant l'absence de toute objection médicale à participer à une compétition de voile (rédigé en français ou en anglais).

Une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.2.2

Pour le bateau :

- Chaque bateau doit être membre de son association nationale de la classe Dart 18.
- le formulaire d'inspection des équipements signé par le comité technique
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3

Les bateaux éligibles peuvent s'inscrire et payer les frais d'inscription en ligne, à l'adresse <https://dart18worldchampionship2026.com> ou sur le site web du [YC Carnac](#), jusqu'au 4 juin 2026.

4.4

Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits..

4.5

Les inscriptions tardives (après le 5 juin) peuvent être acceptées à la discrétion des organisateurs.

5

5.1

FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription seront les suivants :

Classe	Frais d'inscription jusqu'au 4 mai	Après le 5 mai
Double	400 €	500 €
Jeunes *	400 €	500 €
Solitaire	300 €	400 €

*Au moment de la confirmation de l'inscription à Carnac, sur présentation d'une pièce d'identité justifiant que les 2 membres d'équipages ont moins de 25 ans le 4 juillet, le montant de l'inscription sera remboursé.

5.2

L'inscription inclut :





CHAMPIONNAT DU MONDE

Dart 18

july 4th to 10th



Samedi 04	Cérémonie d'ouverture et verre de bienvenue
Dimanche 05	Soirée des nations
Mardi 07	Soirée jubilée Dart et gala
Vendredi 10	Remise des prix et fête de clôture

6 Publicité

6.1 Les bateaux devront afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 L'autorité organisatrice peut fournir aux concurrents des dossards, qu'ils devront porter comme autorisé par le Code de publicité de World Sailing.

7 CALENDRIER

7.1 Confirmation d'inscription :

Vendredi 03	de 13:00 à 18:00
Samedi 04	de 10:00 à 17:00

7.2 Contrôle des équipements:

Vendredi 03	de 13:00 à 18:00
Samedi 04	de 10:00 à 17:00

7.3

Jours de course:

Samedi 04	15:00 Course d'entraînement
Dimanche 05	13:00 Courses
Lundi 06	13:00 Courses
Mardi 07	13:00 Courses
Mercredi 08	Jour de réserve
Jeudi 09	13:00 Courses
Vendredi 10	12:00 Courses

7.4 Nombre de courses :

Classe	Courses par jour	Maximum par jour
Dart 18	2	4

Une ou plusieurs course supplémentaires peuvent être disputées si la classe est en retard sur le programme sans excéder le nombre de course maximum par jour..

7.5 Le signal d'avertissement de la première course, chaque jour, est prévu à 13h00 et à 12h00 le dernier jour.

7.6 Le dernier jour de course, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h00

8. CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

8.1 Les équipages doivent être disponibles pour le contrôle avec l'équipement utilisé pour la course. Les concurrents doivent utiliser un unique ensemble de coques, de voiles et de gouvernails, qui seront inspectés et approuvés lors de l'inspection. Toute modification apportée aux parties de bateau approuvées doit être vérifiée et approuvée par le comité technique.

8.2 Les bateaux doivent être prêts pour les contrôles d'équipement du 3 juillet 2026, 13h00 au 4 juillet, 17h00.

8.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.





CHAMPIONNAT DU MONDE
Dart 18
july 4th to 10th



8.4 Les bateaux doivent également se conformer à la RRS 78.1 75 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses.

9. VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

Les vêtements et équipements des concurrents ne doivent pas peser plus que ce qui est autorisé par la RCV 50.1(b).

10 LIEU

Annexe A : plan du lieu de l'événement.

Annexe B : emplacement de la zone de course.

11. PARCOURS

Les parcours seront publiés dans les Instructions de Course.

12. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

12.1 Un jury international sera nommé. Les décisions de ce jury international seront définitives comme stipulé dans les RCV 70.5.

12.2 La RCV 44.1 est modifiée de manière à ce que la pénalité de deux tours soit remplacée par la pénalité d'un tour.

13 CLASSEMENT

L'Annexe A, Système de points à minima, s'appliquera.

Quatre courses sont nécessaires pour valider le championnat.

a) Lorsque 4 courses ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores de course.

b) Lorsque 5 à 8 courses ont été validées, le score d'un bateau sera le total des scores de course excluant son plus mauvais score.

c) Lorsque 9 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores de course à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

14. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP][NP] Les bateaux accompagnateurs seront identifiés par un pilote portant un dossard jaune. Les navires de soutien doivent avoir à bord :

- Les gilets de sauvetage (mini 50N) doivent être portés à tout moment par toutes les personnes à bord
- Radio VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne d'amarrage appropriée
- Une ligne de remorquage flottante de 10 mm de diamètre et de 15 mètres de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

15 BATEAUX LOUES OU PRÊTÉS

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres nationales ou un numéro de voile qui ne conforme pas aux règles de classe, si le comité d'organisation a préalablement approuvé son identification, avant la première course.





CHAMPIONNAT DU MONDE
Dart 18
july 4th to 10th



16.

EMPLACEMENT

Les bateaux doivent rester à la place attribuée pendant qu'ils sont sur le parking de bateaux.

17.

17.1

PROTECTION DES DONNÉES

Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités..

17.2

Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

18.

ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

19.

RECOMPENSES

Les prix seront attribués comme suit :

Trophée perpétuel de l'IDA aux cinq premiers équipages au général

Prix aux dix premiers équipages au général

Prix aux trois premiers équipages jeunes

Prix aux trois premières équipes féminines

Prix aux trois premiers navigateurs en solitaire

20.

PLUS D'INFORMATIONS

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter:

Yacht Club de Carnac

Port en Dro

56340 Carnac

Mail : info@yccarnac.com

Tél : 02 97 52 10 98





CHAMPIONNAT DU MONDE
Dart 18
july 4th to 10th



Appendix

Prescriptions of the Fédération Française de Voile (FFVoile)

Racing Rules of Sailing 2025-2028

Version of 15th of October 2024

Prescription 1

FFVoile Prescription to RRS 25.1 (Notice of race, sailing instructions and signals)

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published. For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application. These standard documents can be downloaded on the "Arbitrage" website of FFVoile. <https://arbitrage.ffvoile.fr>

Prescription 2

(*) FFVoile Prescription to RRS 60.5(d) (Decisions on protests concerning class rules)

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

Prescription 3

(*) FFVoile Prescription to RRS 65.1 (Legal liability)

Any question or request related to legal liability arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee. A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit legal liability.

Prescription 4

(*) FFVoile Prescription to RRS 70.3(b) (Appeals and requests to a national authority)

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the FFVoile, received at least 2 months before the event. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

Prescription 5

(*) FFVoile Prescription to RRS 76.1 (Exclusion of boats or competitors)

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

Prescription 6

(*) FFVoile Prescription to RRS 78.1 (Compliance with class rules; certificates)

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

Prescription 7

(*) FFVoile Prescription to RRS 86.3 (Changes to the racing rules)

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

Prescription 8

(*) FFVoile Prescription to RRS 88.2 (Changes or deletions to National prescriptions)

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed or deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed. In such case, the prescriptions marked with an asterisk

(*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on "Arbitrage" website of FFVoile shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

Prescription 9

(*) FFVoile Prescription to RRS 91(a) (Minimum number of protest committee members)

The protest committee shall be composed of a minimum number of committee members in accordance with the provisions of the federal regulations of the FFVoile, unless a derogation is granted by the FFVoile

Prescription 10

(*) FFVoile Prescription to RRS 91(b) (Appointment of an international jury)

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to APPENDIX R (Procedures for appeals and requests)

Appeals shall be sent to: Fédération Française de Voile, jury d'appel - 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the "Arbitrage" website of FFVoile.

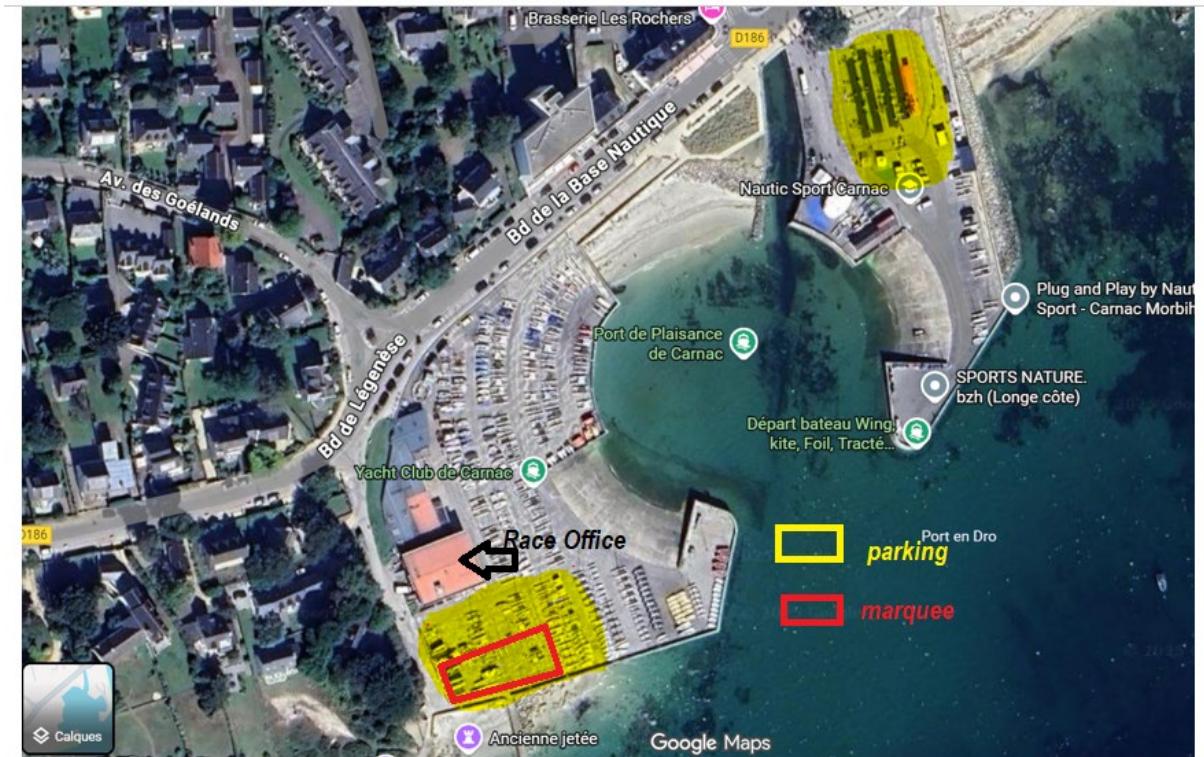




CHAMPIONNAT DU MONDE
Dart 18
july 4th to 10th



Annexe A : lieu de l'événement



YACHT CLUB CARNAC

*an*Dart





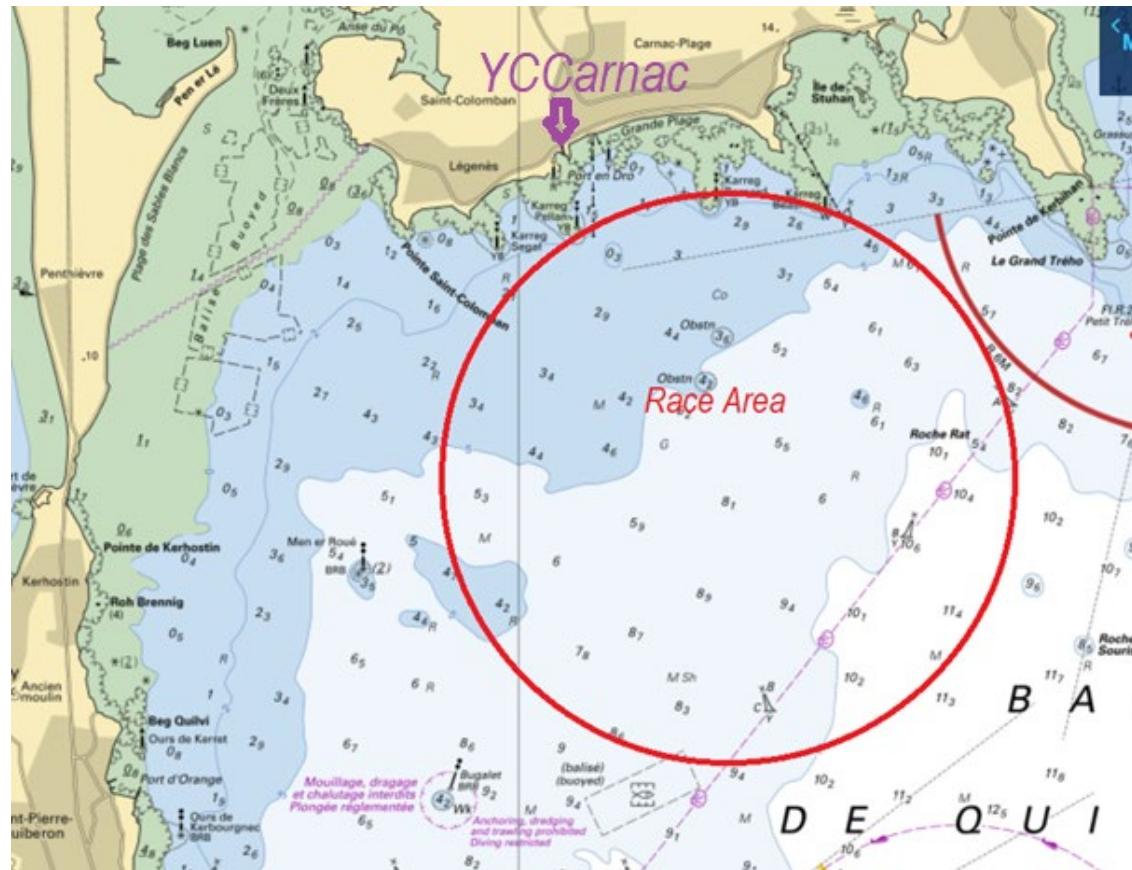
CHAMPIONNAT DU MONDE

Dart 18

july 4th to 10th



Annexe B : zone de course



CLUB CARNAC

